

FICHE D'IDENTIFICATION SECTORIEL

**« PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DE LA THEMATIQUE
MIGRATOIRE »**

2016-2020

**LE MINISTERE RESPONSABLE EST LE MINISTERE CHARGE
DES MAROCAINS RESIDANT A L'ETRANGER ET DES AFFAIRES
DE LA MIGRATION (MCMREAM)**

VERSION 6 MAI 2016

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résident
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

1. ANALYSE SECTORIELLE ET CONTEXTUELLE

Au cours du 20^{ème} siècle, le Maroc est devenu l'un des principaux pays d'émigration du monde. Dans les années 60, les divers partenariats de mobilité de main-d'œuvre conclus entre le Maroc et les pays européens ont provoqué une véritable accélération des départs vers l'Europe. Aujourd'hui, la communauté de migrants marocains est l'une des plus larges et des plus dispersées en Europe. On dénombre près de 5 millions de « Marocains résident à l'étranger » (MRE) dans le monde, ce qui représente plus de 10% de la population du pays. Ces Marocains de l'extérieur participent de manière substantielle au PIB du pays et jouent un rôle central dans le soutien aux revenus de plusieurs ménages. En effet, les transferts de fonds par les MRE vers le Maroc représentent annuellement plus de 5 milliards d'euros. Malgré les politiques migratoires restrictives adoptées à travers le monde et notamment par l'Union Européenne, l'émigration marocaine persiste, elle se constitue aujourd'hui principalement de regroupements familiaux et d'étudiants. Elle touche l'ensemble du Maroc, des villes aux campagnes les plus profondes.

Le gouvernement marocain a comme objectif de nouer et de garder des liens très étroits avec ces frères et sœurs émigrés, pour qu'ils n'oublient pas leur origine et continuent à contribuer au développement du Maroc. Cette préoccupation remonte aux années 60-70 mais elle a été formalisée à partir des années 90 avec la création d'un ministère chargé des Marocains résident à l'étranger et de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résident à l'Etranger. En outre, dès 2001, une nouvelle politique a été lancée en faveur des MRE par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Il faut aussi souligner que la nouvelle constitution de 2011 comprend trois articles traitant des droits des Marocains résident à l'étranger (art. 16, 17, 18) ainsi qu'un article relatif à l'instance constitutionnelle dédiée aux MRE (art.163). En outre, conformément aux Hautes Orientations Royales, une vision et une stratégie nationale, globale et intégrée en faveur des MRE ont été définies avec comme objectif de *« mieux les servir et mobiliser leur potentiel considérable en tant qu'acteurs à part entière dans le développement du Maroc »*.

La vision de cette stratégie se décline en objectifs stratégiques et objectifs spécifiques et répond aux enjeux de l'émigration :

1. Préservation de l'identité marocaine des MRE :

- i) Renforcement de l'attachement des MRE à la culture et aux traditions marocaines ;
- ii) Renforcement de la cohésion entre les MRE et les Marocains du Maroc.

2. Protection des droits et intérêts des MRE :

- i) Accompagnement de l'intégration des MRE dans les pays d'accueil ;
- ii) Amélioration de l'accès des MRE aux services publics ;
- iii) Appui et soutien aux MRE en situation difficile.

3. Contribution des MRE au développement du pays :

- i) Mobilisation des compétences des MRE ;
- ii) Développement des investissements des MRE au Maroc ;
- iii) Mobilisation des MRE dans le cadre de la diplomatie économique ;
- iv) Contribution des MRE au développement social au Maroc ;
- v) Défense des intérêts du Maroc dans les pays d'accueil.

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résident
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

En ce qui concerne l'immigration vers le Maroc, le pays connaît depuis longtemps des migrations d'étudiants et de touristes pèlerins auxquels des candidats à l'émigration en Europe sont venus s'ajouter ces dernières années. En effet, vers la fin des années 80, les premiers flux de migrants subsahariens sont apparus à Tanger principalement. Depuis les années 2000, ces flux se sont diversifiés et intensifiés provenant de plus en plus de pays en Afrique. A cause des difficultés rencontrées par ces migrants pour entrer en Europe, leur séjour au Maroc est devenu de moins en moins temporaire. En parallèle, durant les deux dernières décennies, le Maroc est également devenu un pôle important des mobilités nord-sud, recevant notamment de plus en plus d'Espagnols ou de Britanniques. Le Maroc est dès lors perçu également comme un pays d'immigration.

Pour faire face à cette nouvelle réalité, le Maroc a adopté la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration clandestine. Cette loi est principalement basée sur une approche sécuritaire de la migration. A la suite des recommandations du Conseil National des Droits de l'Homme et des orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une nouvelle politique migratoire a été adoptée en 2014. Cette politique s'inscrit dans un cadre de référence bien défini basé sur la Constitution du Royaume (juillet 2011) et sur les conventions internationales signées par le Maroc relatives aux droits humains et aux droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cette politique se base sur les principes d'humanisme, de respect des droits humains, de responsabilité partagée, d'approche globale et de coopération renouvelée qui correspondent également aux priorités belges de développement dans les pays à revenus intermédiaires. Dans le courant de l'année 2014 une régularisation exceptionnelle des étrangers en séjour irrégulier au Maroc a été organisée et a permis à plusieurs milliers d'étrangers d'obtenir un titre de séjour.

Ainsi, la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) vise à « *assurer une meilleure intégration des immigrés et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable* ». Elle se décline en quatre objectifs stratégiques :

- Mettre en place un cadre institutionnel adapté ;
- Mettre à niveau le cadre réglementaire ;
- Gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme ;
- Faciliter l'intégration des immigrés réguliers.

De cette vision stratégique découlent sept programmes sectoriels (éducation et culture, jeunesse et loisir, santé, logement, assistance sociale et humanitaire, formation professionnelle, emploi) et quatre programmes transversaux (gestion des flux migratoires et lutte contre la traite des êtres humains, coopération et partenariats internationaux, cadre réglementaire et conventionnel, gouvernance et communication) comportant 27 objectifs spécifiques et 81 actions.

Sur le plan institutionnel, une direction en charge des Affaires de la Migration a été créée au sein du MCMREAM afin de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile. En termes de bonne gouvernance, un dispositif adapté a été mis en place pour s'assurer de l'opérationnalisation des programmes et actions de la SNIA. Il s'articule autour de trois instances aux prérogatives complémentaires : un Comité Interministériel des Affaires des MRE et des Affaires de la Migration, un Comité de Pilotage et des Comités Programmes.

Par ailleurs, le Maroc a entrepris un travail de mise à niveau de son cadre législatif et réglementaire. Ainsi, trois projets de loi ont été élaborés : le premier relatif à la lutte contre la traite des êtres humains, adopté en Conseil de Gouvernement le 30 avril 2015 et dont l'examen en commission de la

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

Chambre des Représentants a commencé le 5 janvier 2016, le deuxième relatif à l'asile et le dernier relatif à l'immigration. A l'heure actuelle, aucune de ces lois n'a été adoptée et il est peu probable qu'elles seront encore promulguées lors de cette législature, qui se termine le 6 octobre 2016.

2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROGRAMME SECTORIEL D'APPUI

Objectif général et résultats escomptés du programme sectoriel et choix des deux interventions

L'objectif général de ce programme sectoriel est : « *Le Maroc est soutenu dans la mise en œuvre de ses politiques migratoires.* »

Historiquement pays d'origine et plus récemment pays de transit et même d'accueil de migrants, les politiques migratoires marocaines couvrent autant la gestion des flux de migrants entrant au Maroc que la gestion des liens avec les nombreux ressortissants marocains résidant à l'étranger. L'urgence des défis causés par l'installation de migrants au Maroc ne doit cependant pas empêcher la gestion des liens avec la diaspora, notamment avec les deuxièmes et troisièmes générations. Leur contribution au développement du Maroc est conséquente et l'orienter vers des investissements productifs est essentielle. Dans ce nouveau programme, la Belgique et le Maroc collaboreront tant pour faire profiter le Maroc de l'expérience belge en tant que pays d'immigration que pour mobiliser les compétences des Marocains résidant en Belgique. Ce sont donc les deux stratégies mises en place par le MCMREAM qui seront appuyées à savoir la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) et la Stratégie Nationale en faveur des MRE à travers les deux interventions de ce programme sectoriel.

Ce programme sectoriel d'appui à la gestion de la thématique migratoire sera donc composé de deux interventions :

- a. Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, qui vise les migrants au Maroc
- b. Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale en faveur des MRE, « Maghrib Belgium Impulse », qui vise les migrants marocains en Belgique

Les résultats attendus du programme sectoriel sont : ¹

- *L'intégration professionnelle au Maroc des migrantes et migrants est améliorée*
- *Les droits des migrantes et migrants au Maroc sont mieux pris en compte par les autorités et la société civile*
- *Les Marocaines et Marocains résidant en Belgique réalisent des investissements productifs au Maroc.*

La vision qui sous-tend ce programme sectoriel est celle de l'autonomisation et du respect des droits des migrants au Maroc. Le Maroc défend une politique migratoire humaniste, cohérente, globale et responsable dans laquelle la migration est vue comme une opportunité et non un fardeau. Dès lors, l'approche choisie est de donner les outils aux migrants pour se prendre en charge et participer à la vie en société. Les interventions prendront l'intégration économique comme porte d'entrée et catalyseur de l'intégration générale des migrants. Toutefois, il est indéniable que l'intégration est un

¹ Pour plus de lisibilité, les termes migrants/Marocains/... ne sont mis au féminin que dans la formulation des objectifs et des résultats. Par cela, nous insistons sur l'importance d'adopter des indicateurs désagrégés par sexe. Dans le reste du texte, ces termes, bien qu'uniquement au masculin, renvoient autant vers les hommes que vers les femmes.

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

processus à double sens qui demande des efforts aux migrants mais aussi à la société d'accueil. Des activités seront donc développées également avec les acteurs étatiques. L'intervention auprès des Marocains résidant en Belgique leur permettra également une autonomisation économique et une meilleure participation dans leur pays d'origine mais aussi en Belgique car il a été prouvé que le développement de projets transnationaux est un vecteur d'intégration. En outre, leur permettre d'investir et de développer une activité dans leur pays d'origine leur permettra de jouir pleinement de leurs droits économiques.

Les interventions suivront une approche basée sur les droits humains. Elles viseront, d'une part, les débiteurs d'obligations (les administrations publiques et les associations de la société civile) afin qu'ils intègrent pleinement la composante migration dans leurs activités et, d'autre part, les détenteurs de droits (les migrants, les réfugiés, les Marocains résidant à l'étranger et leurs associations) afin qu'ils puissent réclamer et jouir de leurs droits. Ces deux interventions participeront de manière plus générale au développement du Maroc dans le respect des droits humains, de l'environnement et en intégrant l'approche genre.

Cohérence et synergie entre les deux interventions

Il est important de considérer la migration dans son ensemble, autant émigration qu'immigration et d'établir des liens entre ces deux composantes. La prise en compte de la double dimension migratoire du Maroc, favorisera une vision plus globale. Des synergies seront créées entre les deux interventions de ce programme sectoriel. Par exemple, la thématique « migration et développement » sera abordée lors des formations sur la migration. En outre, certains MRE de retour sont dans des situations de vulnérabilité similaires aux migrants installés au Maroc. Les programmes d'intégration professionnelle qui seront développés pourront leur être bénéfiques. Les deux interventions comprennent une composante d'appui à la création d'entreprises. Certains partenaires seront donc communs aux deux interventions, ce qui permettra de créer des synergies. Ces synergies pourront être étendues au programme sectoriel d'appui au développement de l'entrepreneuriat des jeunes. En outre, les investissements productifs des Marocains résidant en Belgique participeront au développement économique du Maroc qui par extension touchera les migrants et les réfugiés installés dans le pays. Enfin le travail avec les associations de migrants marocains en Belgique pourra servir de base au travail de renforcement de capacités des associations de migrants au Maroc. Des coopérations pourront être envisagées et les bonnes pratiques des associations de migrants marocains en Belgique pourront être utilisées comme des exemples à suivre. La thématique « migration et développement » et « co-développement » pourront également être abordées lors du renforcement des capacités des associations de migrants au Maroc.

3. RISQUES LIÉS AU PROGRAMME SECTORIEL

Le Maroc étant récemment devenu un pays d'accueil de migrants, les thématiques de l'immigration et de l'asile sont relativement nouvelles et il n'existe pas encore de référentiel dans le domaine. Le cadre législatif n'a pas encore été adapté et aucune certitude n'existe quant à la promulgation des lois d'asile, d'immigration et de lutte contre la traite des êtres humains. Cette non-visibilité concernant l'adoption des lois est prise en compte dans l'identification des interventions afin qu'elle ne représente pas une pierre d'achoppement dans l'exécution des activités. Dès lors, les résultats retenus ne dépendent pas de l'adoption des lois même si la promulgation des lois et l'approbation de leurs décrets d'application seront une avancée cruciale pour la mise en œuvre de la politique migratoire du Maroc. Cela explique la modification par rapport aux axes présentés dans la note de base, à savoir la dissolution de la composante d'opérationnalisation du bureau des réfugiés et des

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

apatrides dans le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques sur les questions d'immigration, d'asile et de lutte contre la traite des êtres humains.

Notons aussi que l'effort financier consacré par l'État à la mise en œuvre de la SNIA n'est pas rendu visible en tant que politique transversale budgétisée dans la loi organique relative à la loi des finances. Cela peut représenter un obstacle à la durabilité des actions mises en œuvre.

Actuellement, de nombreux partenaires techniques et financiers, associations et acteurs publics travaillent dans le domaine de la migration au Maroc. La formulation veillera à identifier les synergies et les complémentarités entre les différents projets afin d'éviter toute redondance.

Dans le domaine du maintien des liens avec sa diaspora, le Maroc est un pays pilote et a acquis beaucoup d'expérience sur laquelle il est essentiel de capitaliser. La formulation de l'intervention identifiera en détail le profil des Marocains résidant en Belgique et les défis de l'économie verte au Maroc afin d'assurer le succès du projet. En outre, il est essentiel de s'entourer de partenaires experts dans le domaine de l'entrepreneuriat et de l'accompagnement à la création d'entreprises. A ce niveau, des synergies avec le programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat des jeunes seront établis dès le départ ainsi qu'avec l'intervention en appui à la SNIA et particulièrement sa composante d'adaptation des offres des services d'accompagnement à l'auto-emploi aux migrants.

De manière générale, les élections législatives qui auront lieu le 07 octobre 2016 au Maroc représentent un défi car les fonctionnaires du MCMREAM risquent de changer. Cela pourrait impacter le timing d'exécution des projets.

Il est également important de veiller à inclure systématiquement le genre dans les interventions. Le public féminin ciblé dans les projets peut être plus difficile à identifier et à toucher. Des mesures devront être prises pour pallier cela.

Enfin, il est nécessaire de tenir compte des délais d'octroi de subventions, des délais dans le rapportage des bénéficiaires de subventions et dans la justification des subventions.

4. THEMES TRANSVERSAUX

Les interventions porteront une attention importante aux femmes et aux filles qui représentent un groupe particulièrement vulnérable aux violences et à la traite des êtres humains dans le contexte migratoire. Leurs besoins spécifiques seront analysés et pris en compte et des mesures de discrimination positive seront mises en place. Le genre sera systématiquement intégré dans les activités de formation et de renforcement des capacités des différents acteurs. Des actions spécifiques cibleront le mécanisme genre du Ministère mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Gouvernemental de l'Égalité ainsi que les mécanismes de pilotage du programme afin de veiller à l'intégration transversale du genre dans la mise en œuvre du programme. En outre, un accès équitable aux formations professionnelles et aux programmes d'aide à l'auto-emploi et à la création d'entreprises sera assuré. Il sera demandé aux projets d'investissements des MRE mais également aux projets d'auto-emploi des migrants d'adopter une approche favorisant l'égalité hommes/femmes. Pour ce faire, des associations de femmes et des associations travaillant sur les questions des droits des femmes seront associées au projet. Une des caractéristiques récentes de la migration marocaine est sa tendance à une féminisation soutenue. Généralement, en parlant de genre on ne traite que des oppressions subies par les femmes, occultant assez souvent leurs compétences, leur courage et leur résistance. L'intervention donnera une attention particulière à la

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵢⵜ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résident
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

valorisation des femmes migrantes entrepreneures afin de véhiculer une image positive de la migration féminine.

L'environnement sera pris en compte via l'intégration de thèmes tels que la migration climatique au niveau des formations et des programmes de renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques. En effet, en dehors des causes purement économiques, les effets des changements climatiques notamment en milieu rural (sécheresse, inondations, baisse de fertilité des sols, modification des rythmes saisonniers, ...) résultent souvent en une diminution des revenus pour les petits producteurs et incitent à l'émigration des zones rurales vers les zones urbaines voire vers l'étranger (migrations climatiques). Diminuer localement la production de gaz à effets de serre (atténuation) et contribuer à l'adaptation aux effets des changements climatiques seront aussi des stratégies à considérer dans ce contexte (amélioration de la productivité agricole, recherche de nouvelles spéculations, gestion de l'eau plus efficiente). De même, les migrants et les MRE seront sensibilisés à cette thématique, notamment à travers des formations sur l'économie verte et la gestion durable de l'environnement. De la sorte, le développement d'activités génératrices de revenus et d'entreprises favorisant la promotion de l'économie verte sera encouragé.

De manière générale, le respect des droits humains et des droits des enfants ainsi que la promotion des nouvelles technologies d'information et de communication seront des priorités des interventions.

5. BUDGET DU PROGRAMME SECTORIEL

Intervention 1 : Appui à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile :

- Contribution de la Belgique : 4 600 000,00 Euro
- Contribution du Maroc :

Intervention 2 : Appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale en faveur des Marocains résidant à l'Étranger :

- Contribution de la Belgique : 1 250 000,00 Euro
- Contribution du Maroc :

6. MODALITES D'EXECUTION DU PROGRAMME SECTORIEL

Tout en soulignant l'importance du principe d'appropriation et la spécificité d'un contexte de pays à revenu intermédiaire, les modalités d'exécution qui seront privilégiées seront celles qui, par des mécanismes flexibles, permettent de répondre rapidement aux demandes des partenaires. A cet effet, les deux parties choisiront, d'un commun accord, la modalité qui permettra un maximum de souplesse et de rapidité d'exécution.

Dans la mise en œuvre, le projet s'appuiera sur différents types de partenaires publics et privés comme par exemple le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) ou l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC). En vertu de l'article 8 de la loi CTB, la CTB pourra financer un ou plusieurs partenaire(s) tiers pour la réalisation d'une partie des activités du DTF ou d'une action propre contribuant à l'atteinte des objectifs de l'intervention. L'octroi de subsides se fera conformément aux modalités décrites dans le Guide CTB pour l'élaboration et le suivi des conventions de subsides.



7. CADRE ORGANISATIONNEL ET SUIVI DU PROGRAMME SECTORIEL

Fin 2014, le MCMREAM a mis sur pied un groupe de travail de coordination avec les bailleurs sur la migration, l'asile et le développement du Maroc. La Belgique participe activement à ce groupe de travail. Le MCMREAM recrutera, sur financement du Programme d'Appui aux Etudes et Expertises de la coopération belge, un expert à mi-temps pour appuyer le secrétariat de la coordination des bailleurs. Cette coordination pourra évoluer en dialogue politique sur la thématique migratoire.

L'Ambassade de Belgique participera à ce dialogue politique, organisé par le MCMREAM. Les autres départements ministériels impliqués dans l'exécution du plan d'action de la SNIA et de la Stratégie nationale en faveur des MRE, ainsi que la société civile pourront être invités selon les besoins. Un expert dans le domaine des droits humains, recruté localement, sera affecté à l'Ambassade. Il participera à ce dialogue politique. Il prendra part aussi au sous-groupe thématique « migration » du groupe thématique « gouvernance » des bailleurs de fonds, actuellement piloté par la COM et la France et fera le suivi et l'évaluation du programme sectoriel sur base de la matrice de suivi. A cet effet, les exécutants des deux interventions fourniront l'information nécessaire sur l'avancement de l'exécution des interventions. Ce monitoring contribuera au Comité spécial des Partenaires annuel.

Chaque intervention sera suivie par un Comité de Pilotage, créé dès la signature de la Convention Spécifique. Le comité sera en charge du pilotage stratégique de l'intervention et assurera une supervision générale de l'exécution de la prestation de coopération et prendra, sur la base des différents rapports et recommandations, toutes les mesures nécessaires à une adaptation du dossier technique et financier sans toutefois modifier l'objectif spécifique, la durée et le budget global de la prestation.

Un Expert de Coopération Technique (ECT) international sera recruté par la CTB pour la formulation et la coordination du programme.

8. CHRONOGRAMME DU PROGRAMME SECTORIEL

ANNEE	2017		2018		2019		2020		2021
	S 1	S 2	S 1	S 2	S 1	S 2	S 1	S 2	S 1
Appui à la mise en œuvre de la SNIA									
« Maghrib Belgium Impulse »									

Démarrage	Exécution	Clôture
-----------	-----------	---------



9. DESCRIPTION DES DEUX INTERVENTIONS DU PROGRAMME SECTORIEL

I. APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE D'IMMIGRATION ET D'ASILE (SNIA)

1. Analyse de la situation

Le Maroc, dans son engagement pour une approche humaniste, a mené une opération exceptionnelle de régularisation des étrangers en situation administrative irrégulière. Celle-ci s'est déroulée sur toute l'année 2014 et a vu l'enregistrement de 27.463 demandes. L'opération a permis la régularisation de la situation de 68% des demandeurs en attendant l'examen des demandes non retenues par la Commission Nationale des Recours, instaurée à cet effet et qui a recommandé d'assouplir les critères, notamment au niveau des justificatifs. Ceci permettrait de régulariser au total 92% des demandes déposées. En outre, une Commission interministérielle de régularisation ad hoc a été instituée en septembre 2013 et a permis à 618 demandeurs d'asile d'obtenir le statut de réfugié. Ceux-ci ont reçu des cartes de réfugié et des cartes d'immatriculation d'un an renouvelable. Ces migrants régularisés et réfugiés reconnus ont des profils variés. Cette diversité doit être prise en considération et étudiée afin d'identifier les individus les plus vulnérables et d'élaborer des interventions les plus appropriées possibles. En outre, il ne faut pas oublier que 10 à 20 000 étrangers se trouvent toujours en situation administrative irrégulière.

L'amélioration des conditions de vie des migrants constitue une priorité importante de la nouvelle politique migratoire. Pour ce faire, le Maroc a permis l'accès aux services de base (santé, éducation, logement, formation professionnelle, emploi, ...) à tous les migrants en conformité avec leurs droits fondamentaux garantis par la Constitution. Toutefois, dans la pratique, cet accès n'est pas encore généralisé. Les dispositifs doivent être mieux opérationnalisés afin que tous les migrants puissent effectivement jouir de ces services. Cela passera notamment par la promulgation des différentes lois relatives à la migration mais aussi par une plus grande appropriation par les différentes parties prenantes des dispositifs mis en place.

Une coopération internationale renforcée, l'un des principes directeurs sur lesquels repose la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, permettra d'appuyer la mise en œuvre de ses programmes d'actions. Avec son expérience et son expertise, la Belgique peut soutenir le Maroc dans l'atteinte des objectifs fixés par la SNIA notamment dans ses actions relatives à l'intégration économique des migrants ainsi que dans la formation, la sensibilisation et le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans le domaine de la migration.

2. Planification opérationnelle

2.1 Objectif général

L'objectif général du projet est : « *L'intégration des migrantes et migrants et la gestion des flux migratoires au Maroc sont mieux assurés.* »

De manière générale, cette intervention vise à contribuer à la mise en œuvre de la politique d'immigration du Maroc. Cet objectif s'aligne sur la vision de la SNIA. Les changements escomptés sont que les migrants soient effectivement intégrés dans la société marocaine et que les flux

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

migratoires entrants soient gérés de manière cohérente, responsable, dans le respect des droits humains et conformément au droit international.

2.2. Objectif spécifique

« La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile est appuyée dans deux de ses composantes prioritaires :

1. *L'intégration des migrantes et des migrants aux dispositifs de formation professionnelle et d'autonomisation économique,*
2. *Le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques chargés des questions d'immigration, d'asile et de lutte contre la traite des êtres humains.»*

Les objectifs spécifiques suivants de la SNIA sont visés :

- OSP 10. « Assurer l'accès des immigrés à la formation professionnelle »
- OSP 13. « Promouvoir la création d'entreprises par les immigrés réguliers »
- OSP 26. « Renforcer les capacités des acteurs en charge des questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains »
- OSP 27. « Informer et sensibiliser aux questions de l'immigration et de l'asile »

Le Royaume du Maroc a démontré sa volonté de devenir un pays d'accueil et d'adopter une approche humaniste, globale, respectueuse des droits humains, en conformité avec le droit international et basée sur une coopération renouvelée et une responsabilité partagée. Toutefois, il s'agit désormais d'opérationnaliser la stratégie et les dispositions prises dans le domaine. L'intervention de la Belgique appuiera les programmes d'actions d'intégration économique des migrants et de renforcement de la gouvernance en matière de migration de la SNIA, deux aspects essentiels pour assurer le respect des droits des migrants.

L'approche qui guidera l'intervention est basée sur les droits humains. Les débiteurs d'obligations, à savoir les autorités nationales et locales ainsi que les acteurs de la société civile, seront sensibilisés et formés sur la thématique de la migration et sur les instruments mis en place pour intégrer les migrants. Les détenteurs de droits, les migrants, doivent quant à eux être mieux informés de leurs droits et de leurs devoirs. Ils doivent également pouvoir jouir de leurs droits et les réclamer si ce n'est pas le cas. Cela sera rendu possible grâce au renforcement des capacités des associations de migrants notamment qui sont les acteurs les plus aptes à toucher l'ensemble des migrants et surtout les plus vulnérables d'entre eux (femmes, personnes isolées, mineurs, jeunes). En outre, l'approche genre sera présente tout au long de l'intervention. La situation spécifique des femmes migrantes sera analysée et des réponses à leurs besoins spécifiques seront apportées.

2.3 Résultats attendus

Quatre résultats sont proposés afin d'atteindre l'objectif spécifique. Les deux premiers sont liés à la première composante de l'objectif spécifique tandis que les deux derniers sont liés à sa seconde composante. Ces résultats feront l'objet d'une validation lors de la formulation :

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

A. L'offre de services de formation professionnelle et d'accompagnement à l'autonomisation économique est adaptée aux migrant(e)s.

Le MCMREAM a signé diverses conventions avec les services et Ministères compétents en la matière (ANAPEC, OFPPT, Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales, Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle) et certaines lois ont inclus les étrangers comme détenteurs de droits notamment pour la création de coopérative. L'enjeu est désormais d'opérationnaliser ces avancées sur le terrain. Ce premier résultat vise donc l'adaptation de l'offre des services de formation et d'accompagnement les plus pertinents aux besoins spécifiques des migrants au Maroc. Pour cela, il sera indispensable de connaître leur profil mais aussi d'étudier le marché de l'emploi marocain, ses besoins et ses possibilités. Des études existent dans le domaine. Il s'agira de capitaliser dessus et les compléter au besoin afin de cibler les modifications à apporter dans l'offre de services de formation professionnelle et d'accompagnement à l'autonomisation économique. En outre, une formation et sensibilisation des institutions publiques et des associations travaillant dans le domaine de l'auto-emploi et de la formation professionnelle (directions régionales des Ministères compétents, syndicats, centres régionaux d'investissements,...) sur les questions migratoires devra être réalisée. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication sera encouragée afin d'offrir des services accessibles à distance notamment.

B. Les migrant(e)s sont intégré(e)s dans les programmes de formation professionnelle et dans les programmes d'aide à l'auto-emploi et à la création d'entreprises.

Au-delà de l'adaptation des services il faut en assurer la promotion directement auprès des migrants. Pour cela il est nécessaire de localiser les migrants pour les informer sur les possibilités de formations professionnelles et d'autonomisation économique mais aussi les accompagner tout au long de leur insertion professionnelle ou de leur projet de formation. Pour atteindre ce résultat, les associations de migrants et les associations travaillant dans le domaine de la migration seront mobilisées afin de servir de relais entre les migrants et les services de formation professionnelle et d'accompagnement à l'autonomisation économique et d'encourager l'insertion professionnelle des migrants autant en amont qu'en aval. Ce chaînon semble actuellement manquant.

La mise en œuvre de ces résultats permettra donc que l'offre et la demande se rencontrent et que les migrants puissent mettre en place des projets économiques. Dans le cadre du partenariat de mobilité UE-Maroc, des projets sont déjà en cours avec l'ANAPEC concernant l'insertion des migrants régularisés et des réfugiés reconnus dans le marché de l'emploi. L'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE) a également été sollicitée par différents acteurs pour accompagner les projets de création de petites entreprises par les migrants et les réfugiés. Les services ciblés seront donc prioritairement ceux relatifs à l'auto-emploi tels que l'Office de développement de la coopération (ODCO) ou l'Agence Nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise et les associations de la société civile travaillant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'entreprises et d'activités génératrices de revenus, telles que l'Agence de Développement Social (ADS), SINGA Maroc, Fondation Orient-Occident, Entraide Nationale,... Une liste plus précise des partenaires sera définie lors de la formulation.

Une attention particulière sera apportée aux Mineurs Etrangers Non Accompagnés (MENA), population particulièrement vulnérable. En effet, leur nombre est important au Maroc. Selon une

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

étude récente menée par Caritas et Médecins du Monde, leur profil est principalement celui d'« aventurier », à savoir qu'ils n'ont pas de projet migratoire très défini et le Maroc est souvent un lieu de transit en attendant un passage vers l'Europe. Donner des opportunités de formation à ces jeunes leur permettrait de reconstruire leur projet de vie sans nécessairement poursuivre la route vers l'Europe. En outre, des synergies pourront être développées avec le projet d'appui au développement de l'entrepreneuriat des jeunes de la coopération belge.

Les activités mises en œuvre pour l'atteinte de ces résultats devront veiller au respect de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Ces résultats entrent dans le cadre des actions 6.1, 6.4 et 7.4 de la SNIA, à savoir intégration des immigrés réguliers dans les programmes de formation professionnelle et de reconnaissance des qualifications, mise en œuvre du programme d'accompagnement des immigrés régularisés porteurs de projets et intégration des immigrés dans les programmes d'aide à l'auto-emploi et à la création d'entreprises.

C. Les administrations publiques ainsi que les associations marocaines sont sensibilisées et formées sur les questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains (aux niveaux national et local).

La migration étant une thématique transversale, il est important de s'assurer qu'elle est prise en compte par les différentes administrations publiques et les associations de la société civile. De nombreux projets sont en cours dans ce domaine, notamment le projet « Mainstreaming Migration » de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ou le projet de « Renforcement des capacités des collectivités territoriales dans le domaine migratoire » de la GIZ. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) développe aussi de nombreuses activités de formations sur la thématique de l'asile notamment en partenariat avec la GIZ. Toutefois, la demande est grande et il s'agira lors de la formulation d'identifier les partenaires potentiels moins visés par les programmes existants.

Les services de police ainsi que les services de recours et de plaintes en cas de violations des droits humains pourront être des cibles prioritaires. L'approche adoptée sera celle de la lutte contre les discriminations et du renforcement de la redevabilité des administrations publiques dans la mise en œuvre des politiques et services impactant les migrants.

D. Les associations marocaines travaillant dans le domaine de la migration et les associations de migrants deviennent des partenaires stratégiques du dialogue avec les autorités publiques dans le domaine migratoire (aussi bien au niveau national que local).

Afin d'assurer une plus grande participation des migrants au dialogue politique, les associations défendant les intérêts des migrants doivent être renforcées. A la suite de l'opération exceptionnelle de régularisation, des associations composées de migrants ont également vu leur statut reconnu. Elles semblent être des interlocuteurs privilégiés pour représenter et défendre les droits des migrants et devront être ciblées en priorité. Un programme d'appui est en cours d'élaboration par le

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ
ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ
ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

Conseil National des Droits de l'Homme. Les possibilités de partenariat seront envisagées. Il s'agira également de travailler avec les institutions étatiques afin qu'elles reconnaissent ces associations comme des partenaires à part entière qui doivent être écoutés et pris en compte.

Ces résultats entrent dans le cadre des actions 11.8, 11.13 et 11.14 de la SNIA, à savoir mise en place d'un programme d'appui au développement d'associations représentant les immigrés, mise en place d'un programme de formation aux questions d'immigration, d'asile et de lutte contre la traite des êtres humains dans les administrations publiques concernées et mise en place d'un programme de formation et de renforcement des capacités des associations œuvrant dans le domaine de l'immigration.

En outre, ces résultats sont étroitement liés à la stratégie de communication, d'information et de sensibilisation aux questions de migration à destination des migrants, des administrations, de la société civile, des médias et des partenaires internationaux dont les TDR doivent être lancés bientôt par le MCMREAM.

3. Parties prenantes

3.1 Partenaires

La formulation définira plus précisément les partenaires. Quelques propositions sont faites ici.

Concernant les résultats A-B :

- Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,
- Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales,
- Office de développement de la coopération (ODCO),
- Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) (les services relatifs à l'auto-emploi),
- Agence de Développement Social (ADS),
- Entraide Nationale,
- SINGA Maroc,
- Fondation Orient-Occident.

Concernant le résultat C-D :

- Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH),
- GADEM,
- Centre interfédéral pour l'égalité des chances (UNIA) en Belgique
- Centre fédéral Migration (MYRIA) en Belgique

3.2 Bénéficiaires

La formulation définira plus précisément les bénéficiaires directs et indirects.

Bénéficiaires directs



Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

- Les migrants, avec une attention particulière sur les groupes les plus vulnérables tels que les femmes migrantes ; cela comprend les migrants régularisés et les réfugiés reconnus
- Les migrants non régularisés et les demandeurs d'asile en général, ceux-ci n'ont pas encore de statut en règle mais les programmes de sensibilisation et d'adaptation des services pourront leur être bénéfiques. Ce sont les droits de tous les migrants que l'intervention vise à protéger, qu'ils soient régularisés ou non ;
- Les MENA (Mineurs Etrangers Non Accompagnés), avec une attention particulière sur les filles ;
- Les administrations nationales et locales ;
- Les associations marocaines et les associations de migrants.

Bénéficiaires indirects

- La population marocaine résidant dans des zones à forte concentration de migrants (dans les grandes villes, notamment Rabat, Casablanca, Fès, Nador, Oujda, Tanger) ;
- Les familles des migrants intégrés dans des programmes de formation professionnelle et d'aide à l'auto-emploi et à la création d'entreprises ;
- Les MRE de retour.

3.3 Autres acteurs

D'autres acteurs seront impliqués dans cette intervention tels que les syndicats, les centres régionaux d'investissement, les institutions de micro-crédit,...

Il est important d'identifier lors de la formulation les liens avec les autres programmes de la CTB (Programme de promotion et de protection des droits des femmes et des enfants, Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat des jeunes et Programme de formation continue des cadres de la fonction publique et d'appui à sa modernisation et à sa gouvernance) pour créer des synergies, profiter des partenariats déjà établis et toucher les individus le plus vulnérables. La migration étant une thématique transversale, les migrants doivent être pris en compte dans toutes les interventions de la CTB. En outre, de nombreux acteurs travaillent dans le domaine de la migration, il est donc impératif de coordonner les interventions.

4. Zone d'intervention

Le projet sera mis en œuvre au niveau central, régional et local. La région de l'Oriental sera la zone privilégiée mais la cartographie des actions à mener et les synergies à établir avec d'autres acteurs ainsi que les opportunités dans d'autres zones géographiques seront identifiées lors de la formulation sur base de critères objectifs tels que la présence d'associations travaillant sur les questions migratoires ainsi que l'adéquation entre le projet et le profil des migrants présents dans la région. Des villes telles que Fès, Agadir, Marrakech ou Meknès seront envisagées car on y remarque un nombre croissant de migrants et la société civile n'a pas encore intégré pleinement cette population nouvelle dans ses activités.

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵏⵜ
ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵏⵜ
ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵏⵜ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

5. Budget

Contribution du Maroc :

- ...

Contribution de la Belgique :

- Max. 4 600 000 €

6. Mesures de durabilité

Ces mesures, à prévoir par les partenaires marocains, seront précisées lors de la formulation :

- Promulgation des lois sur l'immigration, l'asile et la traite des êtres humains et disponibilité de leurs décrets d'application ;
- Poursuite des efforts visant à assurer la transversalité des questions migratoires et la coopération interministérielle, tels que l'élargissement du Conseil Interministériel sur les MRE aux questions de l'immigration ;
- Création de synergies et de complémentarités avec d'autres acteurs intervenant dans le domaine et avec les autres interventions du Ministère en capitalisant sur les acquis, sur base notamment de l'expertise mise à disposition par le programme de réalisation d'études et d'expertise de la CTB pour appuyer le secrétariat du groupe de travail de coordination sur la migration, le développement et l'asile du MCMREAM.

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⴰⵏ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⴰⵏ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵢⴰⵏ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résident
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

II. APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE EN FAVEUR DES MRE, « Maghrib Belgium Impulse »

1. Analyse de la situation

La présence marocaine en Belgique remonte principalement aux années 60 et plus particulièrement à 1964, date de la signature de la convention belgo-marocaine relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique. Dix ans plus tard, suite à la récession économique, un arrêt officiel de cette immigration de main-d'œuvre est décrété. Toutefois, l'immigration de Marocains vers la Belgique se poursuit par le regroupement familial, ce qui provoque une féminisation et un rajeunissement de la population migrante. Bien que la présence marocaine soit pour une large part une conséquence directe de la migration de main-d'œuvre des années 60 et 70, on note également un afflux important de nouveaux arrivants entre 1995 et 2001. La plupart des visas sont pour regroupement familial ou pour mariage. En effet, beaucoup de Marocains nés en Belgique se marient avec des ressortissants marocains. On compte aussi des étudiants parmi les nouveaux arrivants. Par contre, les demandes d'asile de ressortissants marocains sont très peu nombreuses et l'obtention du statut de réfugié est quasi nulle. Enfin, notons qu'il existe également une population importante de Marocains en situation administrative irrégulière en Belgique, notamment des MENA.

En 2010, l'immigration marocaine représentait 7,4% de l'immigration totale en Belgique, le Maroc se positionnant en deuxième position derrière la France. A cela s'ajoute, les très nombreux Marocains qui ont obtenu la nationalité belge. On estime que 71% des Marocains résidant en Belgique ont opté pour la naturalisation. La présence marocaine en Belgique est donc significative. Le profil démographique de ces ressortissants marocains n'est pas homogène. Il y a certes eu une féminisation et un rajeunissement de la migration marocaine mais on observe aussi aujourd'hui un vieillissement de la population marocaine immigrée. En effet, les personnes arrivées dans les années 60 dans le cadre de la migration de main-d'œuvre atteignent aujourd'hui l'âge de la pension. Il existe une forte concentration spatiale de la population marocaine en Belgique et notamment à Bruxelles (48%) et à Anvers (20%) mais aussi à Malines, Gand, Lokeren, Sint-Niklaas, Liège, Charleroi et Verviers. Les ressortissants marocains se concentrent principalement dans les zones urbaines et au sein de certains quartiers dans les villes. Paradoxalement, on remarque aussi une certaine diffusion territoriale, les personnes d'origine marocaine étant présentes dans presque toutes les 589 communes belges. Notons que peu d'études et d'analyses existent au niveau national. Les recherches se concentrent principalement sur les villes de Bruxelles et d'Anvers.

Bien que de grands progrès aient eu lieu ces dernières années, notamment concernant la représentation politique, on voit que de nombreux défis persistent concernant l'intégration des personnes d'origine marocaine. Le plus important est la faible mobilité sociale par l'éducation et l'emploi. L'école et le marché du travail sont encore très ethnostratifiés en Belgique. Ces obstacles qui datent de la première génération n'ont pas encore été dépassés².

² MAHIEU Rilke, « Les Marocains et les Belgo-Marocains de Belgique » dans : *Marocains de l'extérieur - 2013*, sous la direction de BERRIANE Mohamed (dir.), Rabat, 2014, pp. 219-262

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⵎⴰⴽⴷⴰ ⵏ ⵎⴰⵔ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⵎⴰⴽⴷⴰ ⵏ ⵎⴰⵔ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⵎⴰⴽⴷⴰ ⵏ ⵎⴰⵔ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

Cette brève analyse de la situation nous donne une idée de la pertinence du projet. Tout d'abord, il cadre parfaitement avec la stratégie mise en place par le Maroc en faveur des MRE et plus particulièrement avec l'objectif stratégique 'contribution des MRE au développement du pays'. Ces contributions seront orientées dans la mesure du possible vers le développement de l'économie verte, c'est-à-dire « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale » (définition du Programme des Nations Unies pour l'environnement adoptée par le Maroc). Le Maroc signataire de toutes les conventions internationales en la matière entend faire de l'économie verte un des piliers de la revitalisation de l'économie et de la cohésion sociale. De nombreux plans ont déjà été élaborés par le Maroc tels que le Plan Solaire, le Plan Maroc Vert ou le Plan Halieutis. Une Charte nationale de l'environnement et du développement durable a également vu le jour. Le Maroc a privilégié certains secteurs dont le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'assainissement et l'épuration des rejets liquides et la gestion des déchets solides. Un des enjeux majeurs pour réussir la transition vers l'économie verte est la mobilisation des connaissances et de l'innovation. Cela rejoint les préoccupations de la Belgique en matière de développement durable. Vu les opportunités ouvertes dans ce secteur, il serait dès lors intéressant d'y orienter les contributions des MRE.

Le manque de perspectives socio-économiques en Belgique pour les ressortissants marocains des deuxième et troisième générations peut constituer un facteur encourageant le développement d'une activité transnationale. En outre, il a été constaté que le développement d'activités transnationales permet une consolidation de la position socioéconomique et une valorisation qui permettent une meilleure intégration dans la société d'accueil. Ce projet pourrait donc être bénéfique autant pour le Maroc que pour la Belgique.

En outre, ce projet pourra capitaliser sur les leçons apprises du programme « Mobilisation des Marocains Résidant en Belgique pour le Développement du Maroc II » mis en œuvre par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en coordination avec le MCMREAM et la Fondation Hassan II pour les MRE entre juillet 2012 et juin 2015 dans le cadre du Programme Indicatif de Coopération (2010-2013) entre les Royaumes du Maroc et de Belgique.

2. Planification opérationnelle

2.1 Objectif général

L'objectif général du projet est : « Les compétences des Marocains résidant en Belgique sont mobilisées et contribuent au développement du Maroc. »

De manière générale cette intervention vise à contribuer à la mise en œuvre de la politique du Maroc envers ses ressortissants établis en Belgique. Cet objectif s'aligne donc sur la vision de la Stratégie Nationale en faveur des MRE. Les changements escomptés sont que le potentiel des Marocains résidant en Belgique soit mobilisé afin qu'ils soient des acteurs à part entière du développement du Maroc.

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵉⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵉⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵉⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

2.2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique du projet est : « *Les Marocaines et Marocains résidant en Belgique ainsi que les associations marocaines établies en Belgique sont mobilisés et accompagnés pour réaliser des investissements productifs au Maroc, prioritairement dans l'économie verte mais également dans l'économie sociale et solidaire* »

Cette intervention s'insère dans l'axe 3 de la Stratégie Nationale en faveur des MRE, à savoir la contribution des MRE au développement du pays et plus spécifiquement le développement de leurs investissements au Maroc et leur contribution au développement social du Maroc.

L'approche qui guidera l'intervention est basée sur les droits humains. Les débiteurs d'obligations, à savoir les autorités nationales et locales ainsi que les acteurs de la société civile, seront sensibilisés et formés sur la thématique de la migration et du développement et de la contribution des MRE au développement du pays. Les détenteurs de droits, les Marocains résidant en Belgique, doivent quant à eux être mieux informés de leurs droits et de leurs devoirs en matière de développement d'activités dans leur pays d'origine. Ils doivent également pouvoir jouir de leurs droits et les réclamer si ce n'est pas le cas. Cela sera rendu possible grâce à la mise en place d'un dispositif pour les informer et accompagner dans leur démarche de création de projets au Maroc. L'approche genre sera également présente tout au long de l'intervention. La situation spécifique des Marocaines résidant en Belgique sera analysée et des réponses à leurs besoins spécifiques seront apportées grâce notamment à la collaboration avec des associations de femmes et des associations travaillant sur les droits des femmes. Des mesures positives seront prises afin d'encourager les femmes à développer des projets et une attention particulière sera donnée à la valorisation des femmes migrantes entrepreneures afin de véhiculer une image positive de la migration féminine.

2.3 Résultats à atteindre

Les trois résultats suivants sont proposés afin d'atteindre l'objectif spécifique. Ces résultats feront l'objet d'une validation lors de la formulation :

A. Des Marocain(e)s résidant en Belgique et des associations marocaines établies en Belgique sont identifiés et mobilisés comme potentiels porteurs de projets.

Le projet assurera une large campagne de communication, d'information, de mise en réseau et de mobilisation auprès des Marocains résidant en Belgique et de leurs associations. Cette campagne aura lieu sur l'ensemble du territoire belge (Bruxelles, Wallonie et Flandres) avec un focus particulier sur les villes comptant de hauts taux de population d'origine marocaine. Pour atteindre ce résultat, il est important de bien connaître le profil de Marocains résidant en Belgique mais aussi leurs attentes et besoins. Des enquêtes devront être réalisées si nécessaire. Il faudra également veiller à développer une communication claire sur les objectifs du projet mais aussi sur les défis de l'environnement de l'investissement au Maroc et sur les opportunités de l'économie verte. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication devront être utilisées ainsi que les médias ethniques et les associations de MRE en Belgique afin de toucher un maximum de Marocains résidant en Belgique et notamment les jeunes. Enfin, des success stories seront utilisées afin de

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵏ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵏ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵏ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵏ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏ ⵏ ⴰⴽⴷⴰⵏ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

mobiliser les potentiels porteurs de projets.

B. Des projets d'investissements productifs, qui contribuent prioritairement au développement de l'économie verte, proposés par des Marocain(e)s résidant en Belgique et de projets d'économie sociale et solidaire proposés par des associations marocaines établies en Belgique, sont sélectionnés.

A cette fin, des critères de sélection seront établis en concertation avec les partenaires du projet. Dès cette étape, des partenaires spécialisés dans l'entrepreneuriat et l'accompagnement à la création d'entreprises seront impliqués. Bien que cette étape aura lieu en Belgique, il est important d'y associer les partenaires marocains. La motivation du porteur de projet, la faisabilité du projet et l'adéquation entre l'ambition du projet et les compétences du porteur de projet devront être évaluées en prenant en considération les défis du contexte marocain (difficile accès au foncier, procédures administratives lourdes, difficile accès au crédit,...).

C. Les porteurs et les porteuses de projets sélectionnés bénéficient d'un accompagnement personnalisé tant en Belgique qu'au Maroc.

Les investisseurs sélectionnés seront suivis tout au long de la conception, maturation et mise en place de leur projet tant en Belgique qu'au Maroc. Un dispositif d'appui et de conseil, de mentoring, de facilitation et de mise en relation avec les acteurs clés sera mis en place. Il s'appuiera sur l'implication de partenaires spécialisés dans ce domaine. Cela se déclinera par un coaching personnalisé et des événements permettant la mise en commun et la rencontre des partenaires. Des formations seront proposées aux porteurs de projet sélectionnés notamment sur l'économie verte. L'accompagnement se basera aussi sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour permettre un suivi à distance et une mise en relation des différentes parties prenantes mais aussi pour proposer des formations en ligne. Des enquêtes de satisfaction seront également effectuées afin d'améliorer le dispositif et de maximiser le succès des projets. Enfin, un mécanisme de suivi post-crédation sera mis en place.

3. Parties prenantes

3.1 Partenaires

La formulation définira plus précisément les partenaires. Quelques propositions sont faites ici :

- Associations de femmes (entrepreneurs ou non) et/ou associations travaillant sur les droits des femmes,
- Associations de MRE en Belgique
- Agence de l'entrepreneuriat en Méditerranée (ACIM),
- Fondation Création d'Entreprises du groupe Banque Populaire,
- PlaNet Finance ;
- Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger,
- Ecoles de management.

3.2 Bénéficiaires



La formulation définira plus précisément les bénéficiaires directs et indirects.

Bénéficiaires directs

- Les porteurs de projets et les associations de Marocains résidant en Belgique, la sélection sera ouverte à tous les Marocains résidant en Belgique, qu'ils soient diplômés ou non ;
- Le MCMREAM à travers l'expérience acquise permettant la duplication de ce projet avec d'autres pays.

Bénéficiaires indirects

- Les Marocains résidant dans les régions abritant ces projets par la création d'emplois et de richesses;
- Les partenaires locaux facilitateurs de la réalisation du projet.

4. Zone d'intervention

Le projet s'étend sur l'entièreté des territoires marocain et belge. Il est important de prospecter pour de potentiels porteurs de projets dans l'ensemble de la Belgique. De même, il ne semble pas opportun de limiter la zone d'intervention à certaines régions du Maroc. Bien qu'ambitieuse, cette zone d'intervention élargie est définie afin de mobiliser un maximum de Marocains résidants en Belgique. En effet, on voit que les Marocains des deuxièmes et troisièmes générations sont moins intéressés par un investissement dans leur région d'origine et sont attirés par des régions plus attractives économiquement telle que Casablanca.

5. Budget

Contribution du Maroc :

- ...

Contribution de la Belgique :

- Max. 1 250 000 €

6. Mesures de durabilité

Ces mesures sont à prévoir par les partenaires marocains et à finaliser lors de la formulation :

- Diffusion des résultats au niveau du site web du Ministère et lors d'événements phares et organisation d'actions de communication et de sensibilisation ;
- Création de synergies et de complémentarités avec d'autres acteurs intervenant dans le domaine (par exemple, le programme Maghrib Entrepreneurs de l'AFD, le programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat des jeunes de la CTB ou le réseau des compétences germano-marocaines) et avec les autres interventions du Ministère (par exemple, l'intégration de la composante migration et développement dans les formations) ;

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵏⴻⵎⴻⵔ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵏⴻⵎⴻⵔ ⵏ ⵏⴻⵎⴻⵔ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵏⴻⵎⴻⵔ



المملكة المغربية
الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

- Gestion du mécanisme de post-crédation créé dans le cadre du projet afin de suivre et maximiser la pérennité des projets ;
- Elaboration d'un plan d'accompagnement par les partenaires marocains à destination des porteurs de projet qui inclura des mesures de durabilité économique, technique, sociale et les responsabilités sociétales.